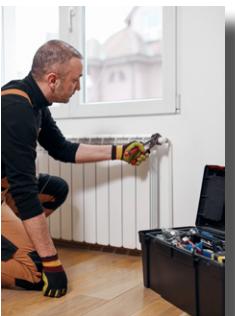




Agglomération
PROVENCE VERTE
L'âme du Var



Contactez votre Espace Conseil France Rénov' de la Provence verte dès maintenant pour un conseil neutre et gratuit :
04.49.23.21.95
renovhabitat@caprovenceverte.fr



Un service public, proche de vous.
Des permanences **uniquement** sur rendez-vous :

- ▶ Brignoles : mercredi et vendredi de 14h00 à 16h30
- ▶ Saint-Maximin : jeudi de 14h00 à 16h30 et vendredi de 9h30 à 12h00
- ▶ Cotignac : jeudi de 9h30 à 12h00
- ▶ Garéoult : mercredi de 9h00 à 12h00

Crédit photo : OpenAI - libre de droits pour usage de communication.



**AMELIORATION
DE L'HABITAT**

**PROGRAMME
D'INTERVENTION
2025-2030**

Propriétaires occupants

La Provence verte, l'âme du Var

Rénovez votre logement et améliorez votre confort !

Vous êtes propriétaire de votre logement et souhaitez engager des travaux ?

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) de l'Agglomération Provence verte vous accompagne **gratuitement** dans votre projet d'amélioration.

Votre projet porte sur

- **des travaux d'amélioration de la performance énergétique de votre logement ?**
- **des travaux d'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie et/ou au handicap ?**
- **une réhabilitation lourde du logement ?**

L'Espace Conseil France Rénov' de la Provence verte, guichet unique du territoire, vous assiste dans votre projet quelque soit votre niveau de ressources :

- Un diagnostic technique personnalisé,
- Un conseil adapté à votre projet,
- Une information sur l'ensemble des aides financières mobilisables (MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt', etc.),
- Une orientation vers des professionnels qualifiés,
- Une garantie contre les fraudes.



Selon vos revenus*, vous pouvez bénéficier d'un soutien renforcé :

- Accompagnement gratuit par un opérateur agréé,
- Visite gratuite d'un professionnel qualifié,
- Elaboration d'un programme de travaux adapté,
- Assistance à l'établissement et l'analyse des devis,
- Aide au montage de vos dossiers de demande d'aides financières,
- Possibilité d'avance des subventions,
- Sécurisation du parcours avec un suivi de A à Z du projet.

* Plafonds de ressources définis par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat).



Repérez les arnaques et adoptez les bons réflexes

- Refusez le démarchage téléphonique,
- Ne signez rien sous la pression,
- Méfiez vous des offres trop belles pour être vraies,
- Ne transmettez pas vos données personnelles,
- Contactez votre conseiller France Rénov' pour sécuriser votre projet.